









PREFECTURE DE LA NIEVRE

		L

SOMMAIRE

PR	EAMBULE		5
RA	PPEL DU	CADRE LEGISLATIF, loi du 21 février 2014	9
PA	RTIE I : L	E TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE NEVERS	11
1.1	PRESENT	ATION DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION	
	1.1.1 LE	S CARACTERISTIQUES DE L'AGGLOMERATION	11
	1.1.1.	1. Les éléments territoriaux	11
	1.1.1.3	2. La population	12
	1.1.1.3	3. Les éléments socio-économiques	12
	1.1.2.	LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMÉRATION	15
	1.1.3.	LES TERRITOIRES DE VEILLE	29
	1.1.4. DANS L	LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE INTEGREE DE NEVERS AGGLOMERAT ES QUARTIERS PRIORITAIRES ET TERRITOIRES DE VEILLE	ION 30
	1.1.5.	LA STRATEGIE DE LA VILLE DE NEVERS	35
1	.2. L'E	TAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	38
	1.2.1.	Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	38
	1.2.2.	Bilan du Dispositif de Réussite Éducative	41
	1.2.3.	Bilan du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	45
	1.2.4.	Les interventions spécifiques de l'État en faveur de la politique de la ville	46
	1.2.5.	Bilan de l'opération de renouvellement urbain de la Grande Pâture	47
PAF	RTIE 2 : LE	PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE	5 I
2.1.	LES M	ODALITES DE PILOTAGE	51
	2.1.1.	L'équipe ministérielle	51
	2.1.2.	L'équipe interne aux collectivités	51
	2.1.3.	Le comité de pilotage	51
	2.1.4.	Les comités techniques	52
	2.1.5.	Les groupes de travail thématiques par pilier	53
2.2.	LES C	onseils citoyens	54
2.3.	LE CA	LENDRIER D'ELABORATION	55

PARTIE 3 :	LES AXES D'ACTIONS PRIORITAIRES	57
3.1. LA	PRESENTATION DES 4 PILIERS ET PRIORITES TRANSVERSALES	57
3.2. LE	PILIER COHESION SOCIALE	61
3.2.1.	LA PERSEVERANCE SCOLAIRE, REUSSITE EDUCATIVE ET SOCIALE	61
3.2.1.	I. DIAGNOSTIC	61
3.2.1.2	2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	64
3.2.1.3	3. OBJECTIFS OPERATIONNELS	65
3.2.2.	LA PROMOTION DE LA SANTE	73
3.2.2.		
3.2.2.2	,	
3.2.2.3		
	LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE, TRANQUILLITE PUBLIQUE ENNETE	84
3.2.3.		
3.2.3.2		
3.2.3.3		
3.3. LE	PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE	
3.3.1.	DIAGNOSTIC	
3.3.2.	enjeux et orientations strategiques	
3.3.3.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
	PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ACCÈS À LA FORMATION N PROFESSIONNELLE	101
3.4.1.	DIAGNOSTIC	
3.4.2.	enjeux et orientations strategiques	105
3.4.3.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	106
3.5. LE	PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Ш
3.5.1.	DIAGNOSTIC	
3.5.2.	enjeux et orientations strategiques	
3.5.3.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	114
PARTIE 4	: LA GOUVERNANCE ET LES CONSEILS CITOYENS	121
4.1. LA	GOUVERNANCE	
4.1.1.	Le comité de pilotage	
4.1.2.	Le comité technique de suivi	
4.1.3.	Les commissions de suivi des axes d'actions prioritaires	
4.1.4.	Le GIP-DSU de Nevers Agglomération	122

4.2.	LES CONSEILS CITOYENS	23
PART	IE 5 : LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	25
5.1. CON	LES MOYENS MOBILISABLES ET LES FINANCEMENTS DE DROIT COMMUN POUR I	LE 25
5.2.	LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE	
PART	IE 6 : LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	31
6.1.	DEFINITION DU SUIVI ET DE L'EVALUATION	3
6.2.	LES MODALITES D'ADAPTATION ET D'EVOLUTION DU CONTRAT DE VILLE	12
GLOS	SAIRE :	13
anne	XES13	17
Annex politiq	ne I : Stratégie partagée État / Région Bourgogne en matière de politique de la ville et d ue de cohésion sociale urbaine	le 8
Annex	e 2 : Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain	9
Annex	e 3 : Convention intercommunale de gestion et d'attribution de logements sociaux	0
Annex organis	e 4 : Charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement, et le smes HLM	es
Annex	e 5 : Pacte financier et fiscal de solidarité	2

PREAMBULE

Le contrat urbain de cohésion sociale de Nevers s'est achevé. Il a porté l'ambition d'une approche globale entre l'urbain, l'économique, le social. Une nouvelle étape s'amorce avec le contrat de ville de nouvelle génération tel que prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce nouveau cadre d'action renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville à travers cinq principes fondamentaux :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et ciblée sur les quartiers les plus démunis :
- un contrat unique intégrant l'ensemble des dimensions économique, sociale, éducative, sociale et urbaine;
- une politique publique qui se déploie avec l'ensemble des partenaires concernés et où l'intercommunalité joue un rôle majeur;
- la mobilisation prioritaire des crédits de droit commun sur ces territoires, tant de l'Etat que des collectivités territoriales et partenaires;
- des modalités innovantes de participation des habitants à la construction des contrats à travers les conseils citoyens.

Le nouveau contrat de ville de Nevers Agglomération place ainsi l'innovation et l'imagination au cœur du dispositif. Regard décloisonné entre les thématiques et communauté d'acteurs élargie en sont les fondamentaux.

Dans cette ardente perspective de réduction des inégalités, de reconquête des talents de chaque habitant, l'innovation est au cœur des priorités du contrat de ville de Nevers Agglomération. Au-delà d'un ambitieux projet de rénovation urbaine notamment dans le quartier du Banlay, quatre axes sont particulièrement stratégiques :

△ La réussite éducative et la persévérance scolaire :

Le fondement de cette conviction réside dans l'appui aux parcours individuels pour que chaque enfant, garçon ou fille, chaque jeune, collégien, lycéen, soit conscient de son talent, de son potentiel, se sente considéré, estimé, soutenu, en confiance. L'acte éducatif n'est pas que scolaire. Il intègre la notion élargie de parcours éducatif à travers la parentalité, les activités extra-scolaire judicieusement réparties entre sport et activités culturelles, les temps périscolaires, les actions de prévention contre les comportements addictifs, la valorisation des valeurs républicaines et citoyennes, la mobilisation contre le décrochage scolaire.

Une attention particulière devra être apportée à la parfaite cohérence entre les actions menées par l'Éducation Nationale et le dispositif de réussite éducative. Le soutien à la parentalité sera également un axe majeur. La mixité entre garçons et filles dans l'ensemble des activités sera une exigence.

∠ L'insertion professionnelle, le développement économique, l'emploi

L'insertion professionnelle, le développement économique, l'emploi sont une priorité centrale. Il nous appartient collectivement de placer la valorisation des compétences, de chaque femme et de chaque homme habitant ces quartiers, au centre des politiques publiques. Mettre l'emploi au cœur du dispositif nous oblige :

- à développer l'économie sociale et solidaire,
- à renforcer les chantiers d'insertion,

- à optimiser les dispositifs d'aide à l'emploi et les contrats aidés,
- à développer la palette d'emplois,
- à développer la création et la reprise d'entreprises.

∠ L'égalité et la citoyenneté : une République en actes

L'épreuve des attentats de janvier 2015 a révélé l'urgence de se retrouver autour des valeurs de la République. Bien davantage qu'une forme d'organisation du pouvoir, la République est dans notre pays, dans nos territoires sans exception aucune, un ensemble de valeurs et de principes.

Au-delà de la devise, Liberté, Égalité, Fraternité, ces mots façonnent notre quotidien :

- Liberté d'aller et de venir, liberté de croyance et de pensée, liberté d'association...;
- Égalité devant les lois et règlements, égalité pour l'accès à l'école et aux soins ;
- Fraternité si bien incarnée le 11 janvier dernier lorsque 8 000 citoyens se sont rassemblés dans les rues de Nevers, unis contre le racisme, l'intolérance, la haine de l'autre ; fraternité conjuguée au quotidien dans le riche tissu associatif local.

Cultiver cette République forte et généreuse est l'un des axes fondamentaux du contrat de ville. Nous avons à promouvoir inlassablement ses valeurs à travers des actes concrets : parcours citoyens à l'école, développement du service civique, lutte sans répit contre toutes les formes de discrimination...

☑ La participation citoyenne

Par leur connaissance des réalités territoriales, les habitants des quartiers prioritaires sont des partenaires incontournables. L'association des citoyens, désormais rendue obligatoire par la loi, nécessite un changement de regard pour sortir d'une logique d'appartenance passive, voire résignée à un quartier, vers une vision porteuse de projet et de dynamisme. L'expérience en 2013 des sites préfigurateurs du nouveau contrat de ville a démontré le potentiel en matière d'imagination, de ressources, de forces de proposition des habitants pour peu qu'ils soient reconnus, écoutés, associés au processus de décision.

L'enjeu des conseils citoyens de Nevers est :

- d'inventer des espaces de proposition ouverts et féconds ;
- de fluidifier les relations entre les habitants, le tissu associatif et les institutions à travers un monde de gouvernance renouvelé;
- de développer et conforter le tissu associatif en s'appuyant sur les acteurs reconnus, mais aussi en ouvrant des perspectives élargies avec de nouveaux partenaires.

Adossé à un projet structuré de territoire, le contrat de ville de Nevers Agglomération consacre l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

Les communes sortantes de la géographie prioritaire de la politique de la ville, Fourchambault (quartiers la Fonderie, la Garenne et Le Pont), Garchizy (quartier Les Révériens) et Varennes-Vauzelles (quartiers Crot Cizeau et Henri Choquet) deviennent territoires de veille et pourront mobiliser davantage les politiques de droit commun.

En mettant en œuvre cette politique de la ville, la lutte contre les logiques d'enfermement et de ségrégation sera désormais plus efficiente. Chaque acteur veillera, plus encore aujourd'hui, à ce qu'aucune discrimination ne stigmatise les populations des quartiers prioritaires.

En rédigeant ensemble ce contrat de ville, les partenaires n'ont jamais perdu de vue le fait qu'ils s'adressaient aux habitants les plus modestes de l'agglomération. Ce contrat ambitieux et réaliste concrétise leur engagement et leur volonté commune d'améliorer la qualité de vie des habitants et de lutter contre les inégalités en s'appuyant sur l'esprit citoyen et les valeurs de la République.

Jean-Pierre CONDEMINE

Préfet de la Nièvre

Denis THURIOT

Président de Nevers Agglomération

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF, loi du 21 février 2014

LA LOI N°2014-173 DU 21 FEVRIER 2014 DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE

L'INNOVATION AU COEUR DU DISPOSITIF

Les contrats de ville nouvelle génération qui succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément rénovée.

En effet, la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a formalisé la volonté de la Nation de concentrer les moyens pour garantir l'égalité, la justice sociale et l'émancipation pour tous.

S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée et unique, centrée sur la concentration urbaine de grande pauvreté, la réforme vise à optimiser les moyens publics mobilisés sur les territoires urbains les plus en difficulté. Elle réaffirme les principes structurants de la politique de la ville que sont le partenariat entre l'État et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun dont la territorialisation doit être renforcée.

Ce contrat de ville s'appuie sur le bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui met en lumière l'importance du travail engagé.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin, approfondir les actions, maintenir l'effort pour donner aux quartiers politique de la ville les mêmes chances qu'aux autres quartiers. L'État et l'ensemble de ses partenaires réaffirment leur conviction que la politique de la ville constitue un levier d'action pertinent pour répondre aux défis posés.

Ce contrat de ville coïncide avec le temps de la mandature et s'appuie sur une nouvelle géographie de la politique de la ville.

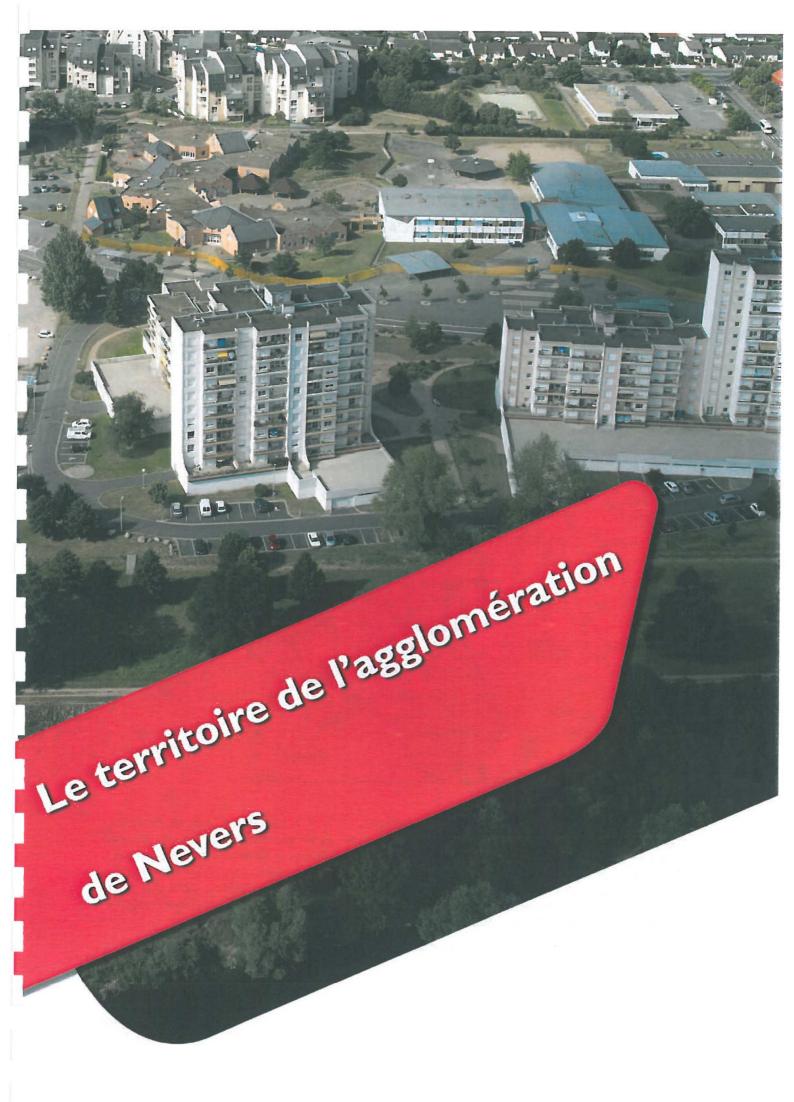
Les nouveaux quartiers prioritaires bien sûr, territoires les plus fragilisés, identifiés comme devant prioritairement bénéficier des engagements nationaux et locaux, constituent le cœur de l'action collective et sont adossés aux quartiers vécus.

Les quartiers de veille active également, dont les réalités de vie ont connu de véritables améliorations grâce à l'action portée par le CUCS et à l'engagement des citoyens, mais dont les situations sont souvent fragiles, doivent faire l'objet d'une vigilance de chaque instant et d'un engagement déterminé.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants au travers des conseils citoyens.



PARTIE I : LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE NEVERS

I.I PRESENTATION DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

I.I.I LES CARACTERISTIQUES DE L'AGGLOMERATION

1.1.1.1. Les éléments territoriaux

Les communes de l'agglomération de Nevers sont au nombre de 12 : Challuy, Coulanges-les-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Gimouille, Marzy, Nevers, Pougues-les-Eaux, Saincaize-Meauce, Sermoise-sur-Loire, Varennes-Vauzelles.



Située à 2 heures de Paris, à l'entrée de l'autoroute A77, à 3 heures de Lyon et de Dijon, l'agglomération de Nevers a une position centrale, avec un éloignement relatif de ces grandes agglomérations. L'autoroute A77 relie dans d'excellentes conditions la Nièvre et le bassin parisien. Cette liaison est à poursuivre pour pallier le relatif enclavement de la région vers le sud, par une mise à deux fois deux voies de la RN7 jusqu'à la limite sud avec l'Allier dans le cadre du CPER d'ici 2020. La desserte ferroviaire est satisfaisante sur la ligne Paris-Nevers-Clermont et mérite d'être améliorée sur les lignes transversales (Lyon-Nevers-Nantes).

La Nièvre bénéficie d'un environnement et d'une qualité de vie préservée.

I.I.I.2. La population

L'agglomération de Nevers est la première aire urbaine du département, elle compte 68 734 habitants (INSEE population légale 2011) soit près d'1/3 de la population du département et 36 210 habitants pour la Ville de Nevers (INSEE – population légale 2011). La population est en diminution de manière continue depuis 1999 avec une perte de population jeune (23% de jeunes de moins de 20 ans et 27% de personnes de 60 ans et plus).

La ville de Nevers a perdu 8% de ses habitants entre 1999 et 2009 alors qu'une partie des communes périphériques a une population stable ou en légère augmentation.

La baisse de la taille des ménages est constatée pour l'agglomération de Nevers passant de 2,3 en 1999 à 2,1 en 2011. Ce phénomène s'explique en partie par le vieillissement de la population. Ainsi, dans l'agglomération de Nevers en 2011, une personne sur cinq vit seule et 39% de celles-ci ont plus de 65 ans (Chiffres INSEE).

En 2011, 9% des familles sont des familles monoparentales contre 15% en 2006. Toutefois, même si la part de familles monoparentales est en diminution pour l'ensemble de l'agglomération, elle augmente pour la commune de Nevers passant de 19% en 2006 à 20% en 2011. Cette proportion est fortement portée à la hausse par les quartiers prioritaires (Chiffres INSEE).

Selon l'INSEE, dans l'arrondissement de Nevers en 2011, la population immigrée représente 5% de la population totale

1.1.1.3. Les éléments socio-économiques

L'Agglomération concentre une grande partie de l'activité économique de la Nièvre, tant industrielle que tertiaire (41% des emplois en 2011, source INSEE).

Le revenu médian 2009 (source INSEE) de l'Unité Urbaine de Nevers est de 17 200 € avec des écarts de revenus importants entre les ménages les plus riches et les plus modestes. Il est compris entre 6 900 € et 7 900 € dans les quartiers en politique de la ville pour une population totale de 7 240 habitants.

En 2012, la part des ménages fiscaux imposés est de 56,5% pour la commune de Nevers (Chiffres INSEE). Le taux de pauvreté s'élève à 22% à Nevers contre un taux moyen par commune française de 11,9%.

La Nièvre comporte 80 200 emplois et l'agglomération de Nevers 33 500 pour 2800 entreprises. (Source Insee 2011).

Près de 80 % des emplois de Nevers sont dans le secteur tertiaire contre 73 % dans le département.

Tous les habitants bénéficient d'une connexion haut débit. Les entreprises et parcs d'activités de Nevers Agglomération disposent de 100 Mbits grâce à la fibre optique.

Le département offre un environnement naturel et un potentiel culturel et touristique de qualité. L'Agglomération de Nevers bénéficie de la présence des espaces naturels de la Loire.

En termes de logement, une partie du parc immobilier est ancien, le taux de vacance moyen de l'agglomération est de 14%.

Le pourcentage de vacance s'élève à 12,7% pour le parc privé et à 14,5% pour le parc HLM.

L'observatoire de l'habitat de Nevers Agglomération constate que la vacance HLM se concentre dans les quartiers de la géographie prioritaire de l'agglomération de Nevers. En effet, lorsqu'on exclut les quatre quartiers prioritaires du calcul du pourcentage de vacance, celle-ci s'élève à 7,7%. A l'inverse, le pourcentage de vacance est de 21 % dans les quartiers de la politique de la ville.

La localisation de la vacance est donc très différente du parc privé pour qui celle-ci se situe principalement dans le centre-ville tandis que pour les bailleurs la vacance en centre-ville est quasiment inexistante.

Un programme local de l'Habitat (PLH) a été mis en place en 2012. Il vise notamment à lutter contre l'Habitat indigne, prévenir la précarité énergétique, diminuer la vacance, moderniser et renouveler le parc HLM, augmenter la mixité sociale.

La date de construction est un critère majeur de la qualité énergétique de l'habitat. Les quartiers d'habitat social de l'Unité Urbaine de Nevers datent d'avant 1980, avant 1960 pour les Bas-Montôts, des années 60 pour « Le Banlay », des années 1970 pour les Bords de Loire. Le quartier de la Grande-Pâture a fait l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain et d'une réhabilitation du parc locatif social soutenue par le premier PNRU.

Le pic de population neversoise correspond à la période de construction des grands quartiers d'habitats sociaux des années 60 à 70. Depuis cette période, les besoins et les attentes des ménages quant à leur logement ont évolué.

D'autant qu'aujourd'hui, Nevers cumule les phénomènes de déprise démographique du département et de périurbanisation, ce qui entraîne une baisse régulière de la population.

Se pose donc la question de l'adéquation entre l'offre et la demande des logements.

Nevers est le 2ème pôle universitaire de Bourgogne avec 2 000 étudiants, 26 formations regroupées dans 14 filières.

Près de 40% des habitants de l'agglomération de Nevers ont au plus le BEPC, tandis que 33% ont le baccalauréat ou un niveau d'études supérieur.

Parmi les jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire, 20% sont peu ou pas diplômés (au plus BEPC) contre 18% en région.

Parmi les jeunes non insérés, 44% sont non diplômés (sans diplôme ou niveau IV et V bis).

☑ Emploi

Le taux de chômage dans l'agglomération est plus élevé que dans le reste du département et la région. (13,9% en 2009). Les quartiers en politique de la ville sont particulièrement touchés par le chômage.

15% des jeunes (de 15 à 19 ans) sont demandeurs d'emploi. Les actifs (chômeurs et personnes en emploi) sans diplôme sont plus nombreux dans les ZUS « Le Banlay », « Les Bords de Loire », La Grande-Pâture » mais aussi sur Garchizy et sur Fourchambault.

Les jeunes en recherche d'emploi sont plus présents sur les 4 quartiers de Nevers en politique de la ville (taux de chômage des jeunes entre 24 et 30%) ainsi que sur Varennes-Vauzelles (taux proche de 20%).

Le pourcentage des jeunes non insérés est de 24% sur l'agglomération, entre 40 et 45% sur les quartiers de Nevers, et proche de 30% sur certains quartiers de Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Garchizy.

Le secteur du commerce et du service aux entreprises représente 43% de la population active, le secteur administratif – santé - action sociale 37%, l'industrie I I%, l'agriculture I%.

V Social

En 2009, 43% des foyers fiscaux du territoire n'étaient pas imposés. Les revenus médians de l'agglomération (17 200 €) étaient supérieurs à la valeur départementale mais inférieurs aux valeurs régionales et nationales. Dans les quartiers en politique de la ville, les revenus médians se situent entre 6 900 € et 7 900 €.

Les taux de bénéficiaires de minimas sociaux, Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique sont plus élevés que les taux régionaux et départementaux.

8,6% de la population est bénéficiaire de la CMU soit 6 014 habitants. Ce taux est élevé et dépasse 25% dans les quartiers en politique de la ville.

✓ Santé

Le taux standardisé de mortalité prématurée est significativement supérieur à la moyenne nationale, et on note une surmortalité masculine avec pour origine essentielle cancers et maladies cardio-vasculaires. Ce taux pourrait être amélioré par des actions sur les comportements individuels, et autres actions dont un recours plus précoce et plus approprié au dispositif de soins.

L'accès aux services de soins est encore aisé dans l'agglomération malgré les densités de médecins réduites pour certaines spécialités. La desserte en médecins généralistes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes est favorable comparée au niveau régional mais les infirmiers, les kinésithérapeutes et orthophonistes sont moins représentés. Toutefois plus de la moitié des médecins est âgée de 55 ans et plus.

Certains quartiers en politique de la ville présentent une caractéristique d'éloignement des médecins généralistes (La Grande-Pâture) et les quartiers du Banlay et des Courlis pourraient être concernés en 2015.

✓ Sécurité

2013 a été la huitième année de baisse de la délinquance sur Nevers. Quelques chiffres sur l'évolution de la délinquance en zone police à Nevers (tableau ci-dessous).

Évolution 2012/2013/2014

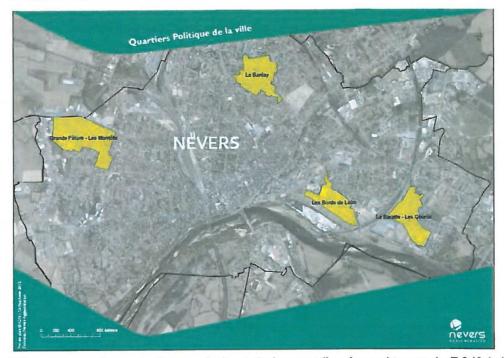
	2012	2013	2014
Atteintes aux biens	1686	1372 (- 18,6%)	1701 (+ 24%)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	398	291 (- 26,9%)	385 (+ 32,3%)
Escroqueries et infractions économiques et financières	151	236	223
Violences conjugales	82	46 (- 43,9%)	54 (+ 17,4 %)
Mineurs /majeurs	220 mineurs / 872 majeurs soit 20 %	177 mineurs / 702 majeurs soit 20%	?

Campagne de sondage sur l'image de la Police nationale à Nevers : 80% des habitants de Nevers se sentent en sécurité dans leur ville et 69% dans leur quartier. 47% de personnes interrogées estiment que la Police est insuffisamment présente et visible. Le registre des incivilités se situe avant celui de la délinquance en termes de préoccupation des citoyens, ce qui caractérise le sentiment d'insécurité.

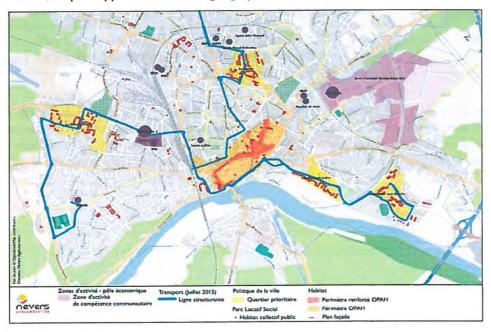
1.1.2. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération de Nevers compte quatre quartiers prioritaires qui sont tous situés sur la commune de Nevers. Il s'agit de :

- Grande-Pâture Les Montôts
- Le Banlay
- Les Bords-de-Loire
- La Baratte-Les Courlis



La population des quartiers prioritaires résultant de la nouvelle géographie est de 7 240 habitants, soit 19,9% de la population de Nevers et 10,4% de la population de l'agglomération. Elle représente une baisse de 39,8% par rapport à l'ancienne géographie.



Les quartiers en politique de la ville cumulent les caractéristiques suivantes :

- des revenus peu élevés et une dispersion plus grande
- une plus forte présence de chômeurs
- une plus forte présence de jeunes « non insérés » non diplômés

La présence de familles monoparentales avec jeunes enfants est plus forte dans les quartiers que pour l'ensemble de l'unité urbaine.

Ces quartiers concentrent une grande part de locataires HLM, l'habitat social est important. La vacance de logements est constatée sur tous les quartiers mais avec des différences toutefois notables :

Vacance HLM selon le quartier	En nombre	En %
Grande Pâture – Les Montôts	202	22%
Banlay	218	18%
Bords de Loire	102	12%
La Baratte - Les Courlis	306	34%
TOTAL	828	21%

Alors que le taux d'absentéisme scolaire dans le département reste contenu, on observe cependant peu de mobilité géographique et des choix d'orientation professionnelle très sexués.

18,8% des jeunes décrocheurs scolaires sans solution et injoignables sont issus d'un quartier sensible.

☑ Emploi:

	ZUS NEVERS		Hors ZUS NEVERS	
	Nombre	Données en %	Nombre	Données en %
Nombre de demandeurs d'emploi	801	client are contr	1706	ly Sightsides
Hommes	384	48 %	754	44 %
Femmes	417	52 %	952	56 %
Jeunes – 26 ans	150	19 %	389	23 %
Séniors + 50 ans	169	21 %	338	20 %
Durée d'inscription – 12 mois	477	59 %	1019	60 %
Durée d'inscription + 24 mois	152	19 %	338	20 %
Bords de Loire	373	47 %		
Grande Pâture	125	15 %	T STELLING OF	issuariosika sis
Banlay	303	38 %	Market Cliffer	

Demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1,2,3 janvier 2015 sur l'ancienne ZUS (données pôle emploi sur le territoire des ZUS de Nevers).

Le pourcentage des hommes dans les demandeurs d'emploi est plus élevé dans les quartiers que dans le reste de l'agglomération. C'est l'inverse pour les femmes demandeurs d'emploi.

Il n'y a pas de différence notable sur la durée du chômage. C'est sur les Bords de Loire que l'on recense le plus grand nombre de demandeurs d'emploi, suivi du Banlay, et de la Grande Pâture.

Les institutions de la République sont bien représentées dans les quartiers prioritaires mais leur rôle de service aux habitants n'est pas suffisamment valorisé (ex : mairies de proximité). La diversité culturelle, les difficultés d'ordre linguistiques et le découragement des populations face aux institutions se retrouvent dans ces quartiers.

L'état de santé de la population de ces quartiers est plutôt préoccupant, avec de moins en moins de médecins. En revanche, les pharmaciens sont présents sur les quartiers.

Il existe une offre culturelle, de loisirs et de sports importante avec de nombreuses structures et ressources à proximité des quartiers.

La desserte en transports en commun est satisfaisante en journée mais n'est pas adaptée en cas d'horaires atypiques. (Données de Nevers agglomération - octobre 2014).

La prévention de la délinquance relève de dispositifs locaux portés par la Ville de Nevers (CLSPD, GTSI) qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance signé le 20 février 2014.

Le travail partenarial des acteurs de terrain est solide, leur action est reconnue.

Références INSEE janvier 2014 Unité Urbaine de Nevers - INSEE mars 2011 — CGET octobre 2014 (données à l'iris population 2010)

Données statistiques sexuées par quartiers et par pilier du contrat de ville (Cohésion Sociale — Cadre de vie et renouvellement urbain - Développement économique et emploi) : référence, circulaire du 1^{er} ministre n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération.

Trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Caractéristiques globales des quartiers en politique de la ville :

Quartiers prioritaires	Nombre d'habitants	Revenu médian	Taux de chômage	Nombre de logements HLM	% de vacance HLM
Grande Pâture-Les Montôts	2440	7 100 €	38% hommes/43% femmes	915	22%
Le Banlay	2090	7 900 €	31% hommes/36% femmes	1237	18%
Les Bords de Loire	1220	7 200 €	34% hommes/32% femmes	836	12%
La Baratte - Les Courlis	1490	6 900 €	34% hommes/31% femmes	911	34%

Source: Observatoire de l'habitat, INSEE 2009

▲ GRANDE PATURE - LES MONTOTS

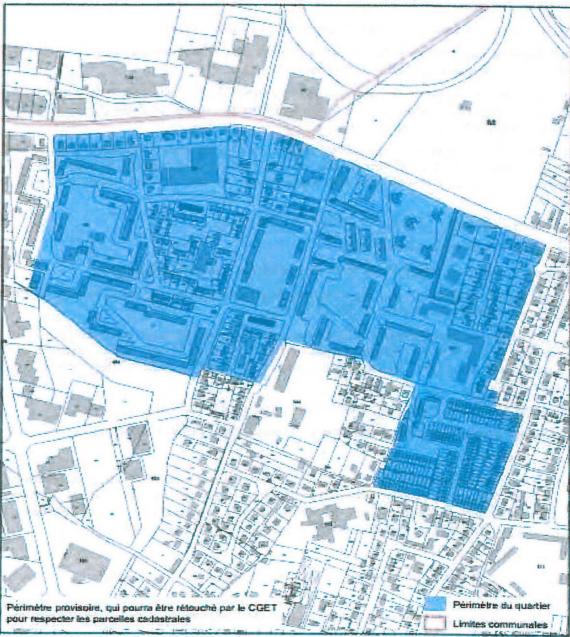




Département : Nièvre Commune : Nevers

CA de Nevers

Quartier : Grande Pâture-Les Montôts



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 010

☑ Population

Une population plus jeune que dans les autres quartiers :

Sur la Zone Urbaine Sensible de la Grande -Pâture, 51% de la population a entre 0 et 25 ans. 53% sont des femmes.

Deux fois plus de femmes que d'hommes dans la tranche 45 à 59 ans.

Une forte population immigrée : 31,8% d'étrangers sur la ZUS, 17% sur les Bas Montôts pour environ 6% de population immigrée sur l'agglomération.

Une population jeune. Le quartier des Bas Montôts a connu une forte baisse de population.

Une population en grande difficulté:

∠ Éducation (source DSDEN Nièvre -année scolaire 2013/2014)

Le collège des Loges accueille 37,5% d'élèves résidant dans le quartier. Au niveau de la classe de 3ème, 27,8% d'inscrits résidant dans le quartier.

Le taux de réussite au brevet des élèves de QPV est de 40,7%, très faible. A titre de comparaison, le taux de réussite départemental est de 84,5% et le taux de réussite pour les élèves de QPV des collèges de l'Agglomération est de 62,6%.

Le taux d'orientation vers un baccalauréat général est très en-dessous du niveau départemental (33,3% contre 68,5% taux départemental). Peu de mobilité géographique, le choix des lycées professionnels est très sexué (lycée Jean Rostand pour les filles et Pierre Bérégovoy pour les garçons).

Le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans est de 56,3%

- jeunes de 15 à 29 ans non insérés : 43%
- jeunes de 15 à 29 ans non diplômés parmi les non insérés : 54% (INSEE Bourgogne).

La part des non diplômés est plus importante sur le quartier de la Grande Pâture que sur les autres quartiers en QPV (45% de femmes et 50% d'hommes).

La part des familles monoparentales (152 familles monoparentales recensées sur la ZUS soit 21% des locataires), en revanche est inférieure en pourcentage à la ville de Nevers et bien inférieure à celle des autres quartiers. La part des ménages composés d'une personne seule est faible sur la ZUS de la Grande Pâture.

52 enfants de 1 à 5 ans ont été accueillis dans une structure d'accueil collectif.

30 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés sur le secteur Grande Pâture-Les Montôts.

☑ Emploi

Le taux de chômage est particulièrement élevé (38 % pour les hommes et 43 % pour les femmes). Le taux d'activité des 15 à 64 ans est très faible particulièrement pour les femmes (37,8% et 23,9% pour les femmes). Il est plus faible que dans les autres quartiers et particulièrement peu élevé pour les femmes (taux d'activité supérieur à 50% pour les femmes dans les autres QPV).

V Santé

Présence de la Maison de la Prévention et de l'accès aux soins (MPAS) - Éloignement d'un médecin généraliste.

∠ Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - octobre 2014)

Le quartier de la Grande Pâture compte 915 logements HLM avec une part importante de grands logements.

83% de ces logements appartiennent à Nièvre Habitat.

Le parc de logements de ce quartier est principalement composé de logements de type T3 et T4. Les petites typologies sont quant à elles très peu représentées.

La vacance est importante dans le quartier avec un taux de logements HLM vacants de 22% qui représente environ 202 logements. Cette vacance se concentre essentiellement sur les logements de type T4 et aussi de type T3. Le taux de vacance est particulièrement important pour les logements de type T4.

Le quartier de la Grande Pâture compte 707 ménages. La taille moyenne des ménages du quartier est de 2,36 et est supérieure à la moyenne du parc HLM de l'agglomération qui est de 2,07 occupants par ménage.

Les grands logements sont davantage demandés sur ce quartier (T3 et T4).

Situation familiale des occupants : 37% de couples, 41% de personnes seules et 21% de familles monoparentales. Le quartier de la Grande Pâture est celui où la part des couples est la plus importante.

∠ Les équipements publics présents sur le quartier

Espace multi-accueil jeunes enfants Gribouille, école maternelle Albert Camus, école maternelle de Lund, écoles élémentaires Albert Camus A et B, centre social ESGO, Nièvre Habitat, mairie de proximité, Maison de Prévention et d'Accès aux Soins, Caisse primaire d'Assurance Maladie, La Poste.

△ Associations

AFPLI, ADPEP, Centre provisoire d'hébergement (FOL), associations sportives (Olympique Nevers...)

☑ Artisans et entreprises

entreprise de création site internet, conseil en gestion des affaires, magasin de matériel de surveillance, menuiseries métalliques, électronique professionnelle, peintre en bâtiment, maçonnerie, production de spectacle. Marché le jeudi matin.

A proximité : zone commerciale.

∠ Les atouts :

Un quartier ouest en plein développement (centre hospitalier, zone pavillonnaire, espace culturel Grand-Ouest) bordé par une zone commerciale, caractérisé par des espaces publics de qualité.

Un quartier qui a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain dans le cadre de la convention en 2007 avec l'ANRU. Cette opération a permis d'améliorer significativement le cadre de vie des habitants et généré une évolution positive du quartier. L'espace culturel qui héberge la mairie et le centre social répond aux objectifs de mixité entre les habitants du quartier et ceux de l'extérieur.

La dynamique devra se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique local en cours d'élaboration, afin d'améliorer l'attractivité de ce quartier après la rénovation urbaine. Une stratégie de développement est à définir, levier pour l'investissement privé, l'installation d'entreprises sur les parcelles disponibles.

Le dispositif de réussite éducative est bien implanté sur ce quartier et intervient dans les domaines socio-éducatifs, santé, soutien à la parentalité. Les structures éducatives de ce quartier sont mobilisées dans un travail en partenariat.

La Maison de la Prévention et d'Accès aux Soins destinée aux enfants de 2 à 16 ans va être transformée en centre de santé ouvert à tous les habitants.

L'enquête auprès des habitants des quartiers centre et ZUS de Nevers de décembre 2013 révèle que sur ce quartier :

- · la mobilité, le lien social, et les équipements sont appréciés,
- les espaces pour les jeunes et les animations pour les adolescents manquent, particulièrement pour les jeunes filles,
- le sentiment présent d'une discrimination à l'emploi chez les jeunes,
- la gestion des déchets (propreté des poubelles) est à améliorer,
- on déplore l'absence de médecin,
- le souhait d'un renforcement de la présence policière, notamment à la sortie des écoles.

▲ LE BANLAY

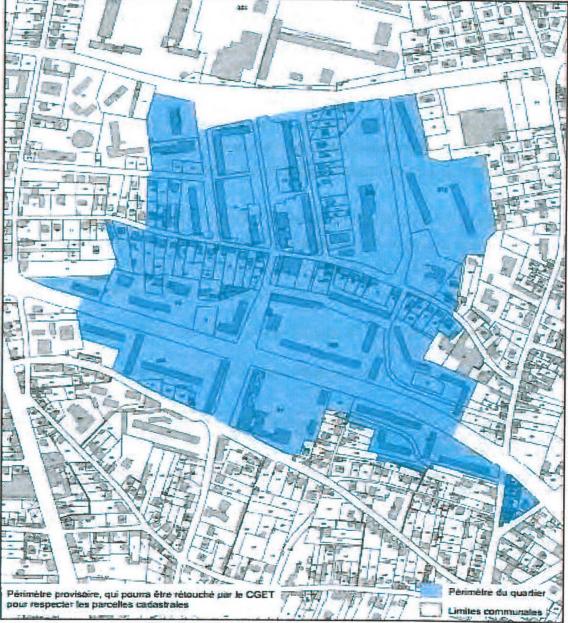




Département : Nièvre Commune : Nevers

CA de Nevers

Quartier : Le Banlay



Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET

1:3 920

☑ Population

Une ZUS réduite dans la nouvelle géographie prioritaire.

Une population majoritairement féminine (54% de femmes et 46% d'hommes), présence d'une population jeune (- de 20 ans) sur le quartier, 38% de retraités, 63% des ménages du quartier du Banlay sont sans enfants à charge.

La population immigrée représente 13% des habitants.

∠ Éducation (source DSDEN Nièvre -année scolaire 2013/2014)

Sur ce quartier, le collège Adam Billaut accueille 51,8% d'élèves résidant dans le quartier.

Le taux de réussite départemental au brevet des élèves des QPV est de 63,9%, inférieur au taux départemental de 84,5%. Le taux d'orientation vers un baccalauréat général est inférieur au niveau départemental. Peu de mobilité géographique, le choix des lycées professionnels est très sexué.

Taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans : 56,5%.

Parmi les jeunes non insérés, 65 % sont non diplômés.

Le quartier est concerné par les problématiques des jeunes (proximité des lycées).

86 enfants de 1 à 5 ans ont été accueillis dans une structure d'accueil collectif.

35 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés sur le secteur du Banlay.

☑ Emploi

Le taux de chômage est de 35,6% pour les femmes et 31,4% pour les hommes.

Le taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans) est faible, (13,2% pour les filles et 22,5% pour les garçons)

Le taux d'activité est de 59,8% pour les hommes et de 57,4% pour les femmes.

Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) est bas : 38,4% pour les hommes et 35,7% pour les femmes.

La part des non diplômés est de 35,2% pour les femmes et 32% pour les hommes. Parmi les jeunes non insérés, 65% sont non diplômés.

229 familles monoparentales recensées sur la ZUS soit 23% parmi les locataires.

Le taux de chômage est le pourcentage d'actifs non occupés dans la population active. Pour rappel, la population active comporte les chômeurs (ou actifs non occupés) et les actifs occupés. (formule : (nombre de chômeurs / population active de cette même classe) * 100

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (Formule : (population active d'une classe / population totale de cette même classe) * 100)

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi (actif occupé) au nombre total d'individus dans la classe. Formule : (population active occupée d'une classe / population totale de cette même classe) * 100

□ Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - 2014)

Un grand nombre de logements HLM sur ce quartier (1237 pour le QPV) appartenant majoritairement à Nièvre Habitat (87%), et Coopération et Famille pour le reste.

Le quartier du Banlay compte 975 ménages et 2026 occupants avec en moyenne 2,1 personnes par ménage. C'est le quartier le plus important en nombre de ménages et d'occupants. Parmi ceux-ci, on trouve une majorité de personnes seules (49%), peu de ménages avec enfants.

Un pourcentage important de personnes âgées : 38 % des titulaires de bail ont entre 60 et 75 ans.

Taux de vacance de logements HLM: 17,6% essentiellement sur les logements de type 4.

Ce quartier est concerné par une demande plus importante de logements HLM, essentiellement de petits logements de type 2 et 3. Toutefois celle-ci ne trouve pas de réponse adaptée aux besoins exprimés. Offre disponible de petits logements malgré l'existence de demandes.

✓ Santé

Un médecin généraliste sur le quartier.

∠ Les équipements publics présents sur le quartier (ou à proximité)

Crèche Barboulotte, halte-garderie, écoles maternelles et élémentaires Georges Guynemer et Blaise Pascal, collège Adam Billaut, lycées Jules Renard, Raoul Follereau, Jean Rostand, G.R.E.T.A. Loire Morvan, Nièvre Habitat, gymnase Guynemer, Poste, Mairie de proximité, Direction des services académiques, MDPH, maison du temps libre, Centre social, C.A.F., U.R.S.S.A.F, Comité départemental d'éducation à la santé.

☑ Associations

Associations d'aide à domicile, Bac FM...

☑ Artisans et entreprises

De nombreux commerces de proximité, entreprise de formation continue, assistance et conseils, pompes funèbres, rénovation immobilière, plâtrerie ; maçons, plombiers, charpentier. Marché le jeudi matin.

Une situation proche du centre-ville, un grand nombre de logements, de nombreux équipements et commerces sont les points forts de ce quartier. Au Banlay, les équipements, la mobilité, la santé, l'action et les services en faveur de l'enfance sont plébiscités. Un projet de plateforme multimodale (bus, train, car) sera mis en place dans le quartier du Banlay, avec la SNCF, les bus du conseil départemental, et le réseau de transport de l'Agglomération.

La volonté des partenaires est :

- de renforcer le lien social sur ce quartier
- d'engager une opération de rénovation urbaine (le quartier du Banlay est retenu parmi les projets d'intérêt régionaux du PNRU 2) afin de renouveler et réhabiliter le parc de logements HLM le parc de logements et d'améliorer sa qualité énergétique.

L'enquête auprès des habitants des quartiers centre et ZUS de Nevers de décembre 2013 révèle sur ce quartier :

- des insuffisances en matière d'accessibilité (trottoirs, rampes pour personnes âgées)
- des problématiques relevant de la salubrité
- le manque de structures publiques pour les enfants
- le souhait de renforcer la présence des forces de l'ordre et de ralentir la circulation

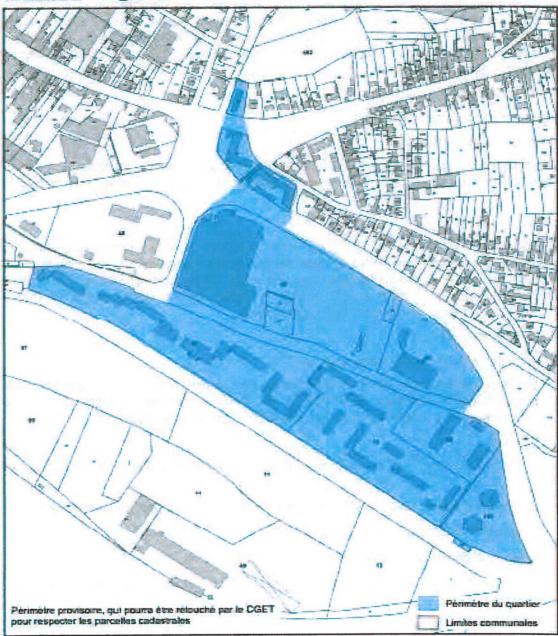
▲ LES BORDS DE LOIRE



Département : Nièvre Commune : Nevers

CA de Nevers

Quartier : Les Bords de Loire



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 010

☑ Population

Une population jeune et majoritairement féminine (55% de femmes et 45% d'hommes). La prédominance des femmes concerne les adultes (de 30 à 44 ans et les personnes âgées).

Les familles monoparentales sont nombreuses sur ce quartier (174 familles monoparentales soit 23% parmi les titulaires de bail).

La proportion de personnes seules est particulièrement importante sur le quartier des Bords de Loire (52% des titulaires de bail) dont une grande majorité de femmes.

63% des ménages résidant sur les Bords de Loire sont sans enfants

Une population en baisse et qui se paupérise plus fortement en comparaison avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

☑ Emploi

Le taux d'activité sur le quartier des Bords de Loire est de 71,5% pour les hommes et de 52% pour les femmes.

Les taux de chômage (15 à 64 ans) sont élevés : 32% pour les femmes et 34,1% pour les hommes. Le quartier est fortement touché par le chômage.

Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) est particulièrement faible pour les femmes (22%), nettement plus élevé pour les hommes.

Le taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans) est faible surtout pour les filles (11,2%) contre 37,8% pour les garçons. On retrouve un faible taux d'emploi des femmes chez les adultes.

La part des non diplômés est de 40,8% pour les femmes et 46,8% pour les hommes.

43% de jeunes non insérés sur le quartier dont 65% sont non diplômés.

Les bénéficiaires de la CMU sont nombreux sur ce quartier (41%).

∠ Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - octobre 2014)

Le quartier des Bords de Loire compte 836 logements appartenant à un seul bailleur : Nièvre Habitat. Ce parc est composé uniquement de logements HLM essentiellement collectifs avec 47 % de type F3. La vacance HLM dans ce quartier (12,2%) est relativement faible en comparaison avec les autres quartiers d'habitat social et inférieure à celle de l'agglomération. Elle concerne essentiellement des logements de type T4 et T3 et est concentrée sur 2 tours. Les loyers dans ce quartier sont relativement faibles.

∠ Les équipements publics présents sur le quartier (ou à proximité)

Piscine municipale, salle polyvalente des Bords de Loire, court de tennis, groupe scolaire Pierre Brossolette, espace passerelle Nougatine, Centre social Accords de Loire, Nièvre Habitat, Conseil départemental site d'action sociale (UTAMS)

△ Associations

Canoë club nivernais, CIDFF, FED

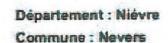
☑ Artisans et entreprises

Centre commercial avec une pharmacie

A proximité, épicerie solidaire

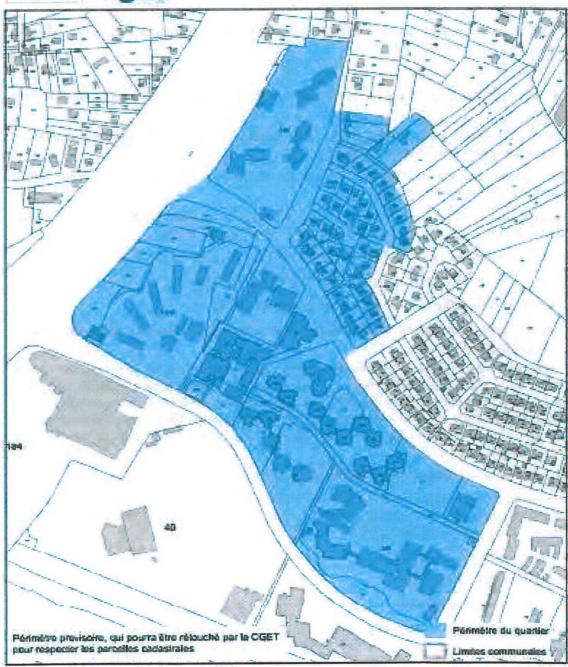
▲ LA BARATTE - LES COURLIS

OPMEAGES LESSEN AT FEMILIS LESSEN FEMILISEE



CA de Nevers

Quartier : La Baratte -Les Courils



Source : BD PARCELLAIREBIGN-CGET

1:3 800

☑ Population

Une population majoritairement féminine (55% de femmes et 45% d'hommes) et une population jeune sur les Courlis.

Les familles monoparentales sont nombreuses sur ce quartier (154 familles monoparentales soit 25% parmi les titulaires de bail).

☑ Emploi

Le taux d'activité sur le quartier des Courlis est de 67% pour les hommes et de 57,5% pour les femmes.

Le taux de chômage (15 à 64 ans) sur les Courlis est de 31% pour les femmes, inférieur à celui des hommes (34%).

Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) est de 52% pour les femmes et de 58% pour les hommes.

Le taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans) est de 27,1% pour les filles contre 24,7% pour les garçons.

La part des non diplômés est élevée pour les femmes (41%).

∠ Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - octobre 2014)

Le quartier de la Baratte-les Courlis compte 911 logements HLM pour un nombre de 610 ménages occupants. Deux bailleurs sont présents : Nièvre-Habitat et Coopération et Famille. Le parc est composé essentiellement de logements de type F3. La vacance dans ce quartier HLM est de 34%, de loin la plus importante des quartiers due à un parc peu attractif et énergivore. Elle concerne essentiellement les logements de type T3 mais aussi une part de logements T4 et T2.

Parallèlement, la demande de logements est très peu importante. Ce quartier connaît une pénurie de demandes externes. L'offre est inadaptée par rapport à la demande.

48% des titulaires de bail sont des personnes seules. La part des célibataires apparaît particulièrement importante dans ce quartier.

✓ Santé

Un médecin sur le quartier, cabinet dentaire mutualiste, pharmacie.

∠ Les équipements publics présents sur le quartier (ou à la périphérie)

Halte-garderie Frimousse, Relais accueil petite enfance, groupes scolaires Jean Macé et Claude Tillier, Collège Les Courlis, Mairie de proximité, Centre socio-culturel de La Baratte, Centre de loisirs, Centre médico-psychologique, foyer-logement La Roseraie, Nièvre-Habitat, Coopération et famille, CAP emploi/ressources, antenne commissariat, présence du conseil départemental

A proximité : centre des expositions, stade Léo Lagrange, antenne CPAM, caserne gendarmerie

☑ Associations

ASEM, INTERSTICE

☑ Artisans et entreprises, commerces

Salon de thé, bar-tabac. Pas de commerce d'alimentation de proximité. Présence d'un marché le vendredi matin.

∠ Les atouts ✓

Ils ont bénéficié d'une opération de renouvellement urbain en 2007 qui a amélioré le cadre de vie des habitants. L'environnement est de qualité (proximité de la Loire).

La mobilité, les équipements de services, l'accès aux soins sont satisfaisants.

L'évolution est jugée positive sur la durée à l'exception des commerces.

L'enquête auprès des habitants des quartiers centre et ZUS de Nevers de décembre 2013 révèle sur le quartier des Bords de Loire/Baratte :

- le manque de commerce de proximité
- le manque de jeux pour les enfants
- le besoin de renforcer le lien social
- le souhait de s'exprimer dans des réunions de quartiers
- des besoins en matière d'isolation des logements
- le souci de ralentir la circulation

1.1.3. LES TERRITOIRES DE VEILLE

<u>3 communes et au total 6 quartiers</u> sortent de la géographie prioritaire de la politique de la ville :

- Fourchambault : quartier la Fonderie, quartier la Garenne et quartier Le pont.
- Garchizy: quartier Les Révériens.
- Varennes-Vauzelles : quartier Crot Cizeau et quartier Henri Choquet.

Ces quartiers ont une population inférieure au seuil de I 000 habitants et un revenu médian supérieur au seuil des bas revenus, mis à part le quartier du Pont à Fourchambault qui représente un revenu médian inférieur au seuil.

Territoires de veille	Quartiers de veille	Nombre d'habitants	Revenu médian	Nombre de logements HLM (janv.2015)	% de vacance
	Quartier la Fonderie	510	14900€	115	19%
Fourchambault	Quartier la Garenne	410	12900€	201	30%
	Quartier Le Pont	340	10400€	200	60% (pour démolition)
Garchizy	Quartier les Révériens	370	14600€	145	35%
Varennes- Vauzelles	Quartier Crot Cizeau	450	13900€	236	2%
	Quartier Henri Choquet	800	13400 €	355	2%

Source : Observatoire de l'habitat, janvier 2015

Caractéristiques des territoires de veille :

A Fourchambault,

On observe des poches de revenus faibles, en dessous du seuil de bas revenus notamment sur le quartier du Pont et des situations précaires. En référence aux chiffres de l'agglomération, les situations des familles monoparentales sont plus fréquentes (18,3 % contre 15,8 % dans le reste de l'agglomération), les taux de chômage des jeunes et des femmes sont supérieurs, ainsi que les foyers fiscaux non imposables (43,4%).

On constate:

- quartier de la Garenne (revenu 12 900 410 habitants) : des revenus qui progressent mais un taux de chômage important (20,4%)
- quartier de la Fonderie (revenu 14 900 510 habitants): des revenus qui baissent, un taux de chômage encore important (17,9%) mais en baisse, des difficultés d'accès à un médecin généraliste
- quartier du pont (revenu 10 400 340 habitants) : une forte baisse de population, des revenus faibles mais qui progressent, moins de chômeurs

Fourchambault est la commune dont les revenus sont les moins élevés de l'agglomération. La commune sort de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'Éducation Nationale et par là même du réseau de réussite scolaire.

A Garchizy,

Le quartier des Révériens a un revenu médian en progression de 14 600 € et une population de 370 habitants. Progression du revenu et moins de chômeurs (9,9%).

A Varennes-Vauzelles,

Le quartier du Crot Cizeau (revenu 13 900 – 450 habitants) et le quartier Henri Choquet ont des dynamiques proches de celles de l'agglomération. A noter le taux élevé de familles monoparentales sur le Crot Cizeau (20%) et un taux de chômage de 13,3%.

I.I.4. LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE INTEGREE DE NEVERS AGGLOMERATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET TERRITOIRES DE VEILLE

La finalité de la stratégie intégrée de développement territorial de Nevers Agglomération pour 2015-2020 est de gagner des habitants et des emplois. Elle se donne donc comme ambition de relever le défi de la reprise démographique, de mettre en valeur ses atouts économiques, culturels et environnementaux et afficher un positionnement marketing territorial efficace qui la singularise. Elle souhaite proposer un cadre de vie agréable pour les habitants par un développement équilibré favorisant le lien social et attirant de nouvelles populations.

La stratégie intégrée de développement territorial de Nevers Agglomération passe par une approche volontairement multisectorielle, un partenariat fort avec tous les acteurs du territoire et le traitement des trois piliers du développement durable.

La stratégie repose sur 4 ambitions :

« Un territoire qui affirme son dynamisme économique »

La première ambition de l'agglomération est de répondre à un contexte local particulier qui voit le départ des jeunes étudiants, et le départ des actifs. Il s'agit d'endiguer ces phénomènes de « sorties ».

« Un territoire qui conforte son attractivité »

L'agglomération fait le pari que ses ressources et ses richesses locales constituent de nouvelles pistes de développement permettant de diversifier l'économie et de répondre aux enjeux du développement durable. L'ambition de l'agglomération est de donner envie de venir s'installer sur le

territoire pour y créer son entreprise et développer des activités porteuses de richesses et ancrées le plus possible dans le territoire.

Elle souhaite créer les opportunités et les conditions de nouvelles perspectives de développement.

« Un territoire qui place l'humain au centre des projets »

Les deux premières ambitions de la stratégie d'agglomération visent clairement à créer et développer de l'activité économique à partir de ses forces vives locales (tissu économique local et savoirs faires) mais aussi en explorant de nouvelles pistes à partir de ses ressources et richesses locales (position centrale, tourisme, ressources naturelles) mais jusqu'ici peu exploitées.

La troisième ambition est d'offrir un cadre de vie agréable et attractif, susceptible de retenir, et donner envie de rester habiter et vivre sur le territoire.

« Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques »

Les caractéristiques géographiques du territoire de Nevers Agglomération entrainent une menace constante sur le maintien des activités économiques et la sécurité des habitants obligeant le territoire à maîtriser et prévenir le mieux possible le risque inondation.

Ne pas enrayer le déclin démographique, le manque de notoriété, la baisse du nombre d'emploi pourrait entrainer le territoire dans un cercle vicieux et un risque majeur pour la sécurité des habitants, c'est celui de la désertification médicale. Cet enjeu est d'autant plus prégnant dans un contexte de vieillissement de la population.

Ainsi, le développement territorial de Nevers Agglomération passe par une ambition globale de protection des habitants et des activités économiques.

Orientations stratégiques concernant plus particulièrement les QPV

	Orientations strat	tégiques concernant plus particulièrement les QPV				
	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE NEVERS AGGLOMERATION 2015-2020					
	ORIENTATIONS STRATEGIQUES OBJECTIFS OPERATIONNELS					
	Ambit	ion 1 « Un territoire qui affirme son dynamisme économique »				
1	Multiplier et développer les atouts économiques du territoire par l'innovation, l'adaptation des compétences, l'appui aux entreprises et investisseurs.	Objectif 1: Développer une offre d'espaces économiques adaptée aux différents besoins des entreprises. Objectif 2: Poursuivre et renforcer l'accompagnement partenarial des entreprises, notamment en matière d'innovation, de ressources humaines et d'offres de services				
2	Favoriser le lien entreprises - formation et encourager l'entreprenariat	Objectif 3: Soutenir la recherche et le transfert technologique Objectif 4: Accompagner et proposer un accompagnement adapté aux porteurs de projets et créateurs (immobilier et services)				
3	Développer et organiser l'offre d'enseignement supérieur en complémentarité avec l'offre de formation régionale et supra régionale.	Objectif 5 : Proposer des cursus de formation attractifs et complets Objectif 6 : Garantir une vie étudiante riche et épanouissante.				
		Ambition 2 « Un territoire qui conforte son attractivité »				
4	Faire de notre position centrale et de nos infrastructures accessibles, des atouts de compétitivité pour l'accueil d'activités numériques.	Objectif 7 : Créer un pôle numérique incluant espaces immobiliers et ressources numériques à haut niveau de services. Objectif 8 : Mettre en œuvre un plan d'accueil intégré et une prospection dédiée. Objectif 9 : Veiller à la poursuite de l'aménagement numérique, ferroviaire, et routier du territoire.				
5	Prendre appui sur la Loire et les richesses locales pour développer le tourisme et la notoriété du territoire " Loire en Bourgogne".	Objectif 10 : Décliner une stratégie touristique intercommunale permettant au territoire de s'inscrire dans la charte "La Loire en Bourgogne" et développer des produits touristiques ciblés Objectif 11 : Accompagner les projets communaux de valorisation des voies d'eau, des espaces naturels. Développer les itinérances				
6	Valoriser les ressources naturelles comme des richesses patrimoniales et économiques	Objectif 12 : Valoriser les richesses et sous-produits du territoire pour produire de l'énergie et fixer les richesses locales. Objectif 13: Explorer les potentiels de développement de l'agriculture périurbaine.				
	Ambitio	on 3 « Un territoire qui place l'humain au centre des projets »				
7	Organiser le développement équilibré et solidaire de tous les territoires de l'agglomération.	Objectif 14 : Soutenir le rayonnement de l'agglomération par la redynamisation du centre ville. Objectif 15 : Améliorer le cadre de vie et l'habitat dans les quartiers prioritaires. Objectif 16 : Soutenir les bourgs de l'agglomération dans leur rôle de pôles de proximité.				
8	Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble	Objectif 17: Organiser les connexions favorisant le lien entre les territoires, les services et les équipements. Objectif 18: Organiser et structurer des lieux et des modes d'informations adaptés aux différents pôles du territoire au service du vivre ensemble et du lien social. Objectif 19: Repenser et restructurer les grands équipements culturels et sportifs de rayonnement intercommunal et départemental.				
9	Garantir l'accès à un habitat de qualité, économe en énergie et adapté à chacun	Objectif 20 : Assurer un haut niveau de renouvellement de l'offre de HLM à l'échelle de l'agglomération Objectif 21 : Assurer la réhabilitation énergétique du parc privé et public. Sensibiliser et accompagner les occupants. Objectif 22: Accompagner tous les habitants dans leurs parcours résidentiels : jeunes, personnes ágées, personnes en précarité				
	Ambition 4 « Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économique »					
10	Garantir une offre de santé performante et accessible pour tous	Objectif 23 : Faciliter l'accueil des professionnels de santé et accompagner la mise en place de structures de soin coordonnées Objectif 24 : Améliorer les parcours de santé par la prise en compte et le développement d'actions de prévention.				

Objectif 25 : Mettre en œuvre la stratégie retenue dans le cadre des travaux d'EGRIAN

Réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation

L'agglomération de Nevers porte une diversité de territoire à la fois urbain et rural, elle est organisé selon trois types de territoire constituant ainsi le maillage urbain : la ville centre, les quartiers prioritaires et les bourgs comme pôles de proximité. La collectivité propose de donner une réponse à chacun et adaptée autour de 4 orientations stratégiques se complétant les unes les autres.

Bien que l'ensemble des actions soit destiné à être mis en application sur tout le territoire de Nevers Agglomération, certaines orientations stratégiques (cf. tableau ci-dessus) sont plus particulièrement adaptées aux publics et problématiques spécifiques des quartiers politique de la ville et des territoires de veille :

Orientation stratégique N°7: Organiser un développement équilibré et solidaire de tous les territoires de l'agglomération

L'attractivité, et le gain de notoriété du territoire de Nevers Agglomération passe par une démarche concertée et coordonnée de redynamisation du centre-ville favorisant le lien social avec les quartiers périphériques mais aussi les centres bourgs de l'agglomération porteur de services de proximité.

• Redynamisation du centre-ville de Nevers, cœur d'agglomération :

L'enjeu de la redynamisation du centre-ville de Nevers est important car son développement contribue au rayonnement de l'agglomération toute entière. Les attributs urbains spécifiques doivent être développés et confortés, le centre-ville doit redevenir attractif. Il est également indispensable de travailler en synergie afin que les actions menées dans le centre-ville contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers et inversement.

Ainsi la ville souhaite développer un projet ambitieux et transversal de redynamisation du « centreville de Nevers, cœur d'agglomération ».

Il s'agit de mobiliser et mettre en synergie les outils tels que OPAH-RU, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, tout en pensant les mobilités, et les aménagements urbains associés et la valorisation du patrimoine.

• Renouvellement urbain d'intérêt régional des quartiers :

Dans les quartiers, à l'échelle du territoire, l'agglomération souhaite poursuivre avec tous ses partenaires les opérations importantes de renouvellement urbain et contribuant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat : PNRU Banlay et PRU Courlis.

• Requalification des centralités :

Mais l'équilibre du territoire passe également par le soutien aux bourgs constituant de véritables pôles d'équilibre et de proximité à l'échelle du territoire. Des projets de centralité ont ainsi été identifiés notamment à Pougues-les-Eaux qui a entamé une réflexion globale, Fourchambault où se localise également l'OPAH-RU et des réflexions sur l'aménagement des bords de Loire, enfin la commune de Marzy, et sa place centrale.

Afin de contribuer au développement équilibré, les bourgs doivent penser des projets « intégrés » qui répondent à toutes les problématiques commerces, habitat, services, loisirs, déplacements etc., dans des formes et des organisations adaptées à leurs de pôles et en complémentarité avec le centre et les quartiers.

Orientation stratégique N°8: Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble

L'agglomération souhaite organiser un développement équilibré dans le cadre d'un maillage centreville/quartiers/bourgs. Cet ensemble doit également s'envisager sous l'angle de l'organisation des connexions, afin que tous les services et les équipements soient accessibles pour tous et facilement.

Le nouveau réseau de transport répond à ces objectifs, et tout particulièrement dans un souci de cohérence avec le projet de redynamisation du centre-ville de Nevers. Il a également vocation à rechercher une plus grande complémentarité avec les autres modes de déplacement. Une première

réflexion sur un schéma cyclable est notamment en cours. Il vise également à renforcer les liens avec les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Il s'agit aussi de créer et connecter les lieux de vie et de ressources, les objectifs de la politique de cohésion en cours de réflexion répondront en partie à ces besoins.

Le vivre ensemble passe aussi par le maillage des équipements, l'offre de services et d'accès en matière de loisirs, sport, et culture.

Cette réflexion suppose de repenser le maillage, le rôle des grands équipements du territoire de l'agglomération, dont beaucoup sont vétustes, en fin de vie, nécessitant des travaux de réhabilitation importants. Certains ont un rayonnement départemental, d'autres intéressent l'agglomération entière ou bien seulement deux ou trois communes, d'autres ont un impact purement communal.

Les fonctions de chacun d'eux doivent être réinterrogées et repensées afin de structurer une offre adaptée aux nouveaux besoins des habitants et des professionnels et en fonction du maillage urbain.

Orientation stratégique N°9 : Garantir l'accès à un habitat de qualité, économe en énergie et adapté à chacun

Renouvellement HLM

Comme il est prévu dans le PLH de Nevers Agglomération, il est nécessaire de porter des opérations ambitieuses de réhabilitation du parc HLM afin d'adapter l'offre à la demande sociale et diminuer la vacance, en proposant des produits adaptés aux nouveaux besoins et économes en énergie. Nevers Agglomération soutiendra une politique de renouvellement complémentaire aux PRU Banlay et PRU Courlis.

Elle défend la mise en place d'un réel programme intercommunal de renouvellement HLM, en poursuite de sa politique en la matière. Cette vision spécifique et adaptée au contexte local, a été défendue par l'agglomération dans le cadre d'une démarche nationale de l'Union Sociale pour l'Habitat, destinée à la requalification du patrimoine HLM en marché détendu.

Concrètement, un programme de renouvellement sera poursuivi en diffus sur le territoire de l'agglomération et complétant les grandes opérations dans les quartiers: Montôts et Grande Pâture à Nevers, Fourchambault Rue du Pont, ...

En parallèle, Nevers Agglomération consolide et renforce sa politique de renouvellement par une programmation locale de réhabilitation thermique du parc HLM. Un programme de 906 logements HLM réhabilités a été élaboré en coordination avec les priorités territoriales de Nevers Agglomération.

• Renouvellement du parc privé ancien :

L'OPAH-RU permettra sur certains quartiers de Nevers et Fourchambault une intervention renforcée. Le dispositif opérationnel d'animation commencera à partir d'octobre 2015.

Ce dispositif est complété et mené de manière cohérente avec le PIG départemental, soutenu par Nevers Agglomération et qui permet de garantir une couverture intégrale du territoire communautaire en dispositif programmé.

Accompagnement des ménages :

Enfin parce qu'agir sur les infrastructures ne garantit pas le vivre ensemble, et pour que les retombées de ces travaux bénéficient bien au final aux habitants, l'agglomération souhaite également soutenir des actions d'accompagnement avec des propositions adaptées à tous les publics (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage...) afin de favoriser les parcours résidentiels, sensibiliser les habitants en matière d'économie d'énergie dans l'habitat et dans les usages en général « savoir habiter ».

On peut notamment citer les initiatives sur le territoire telles que le Pack autonomie jeune, l'appartement pédagogique, les actions de sensibilisation de l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN), le concours des Familles à Énergie Positive.....

Orientation stratégique N°10: Garantir une offre de santé performante et accessible pour tous

Le déclin démographique, le manque de notoriété, la baisse du nombre d'emploi entraine un second risque majeur pour la sécurité des habitants, c'est celui de la désertification médicale. L'enjeu est d'autant plus prégnant dans un contexte de vieillissement de la population.

La Communauté d'Agglomération souhaite apporter des éléments de réponse à la problématique de désertification médicale et par conséquent attirer à terme sur le territoire de nouveaux professionnels de santé et paramédicaux et de participer à la création de nouvelles offres de soins coordonnées.

Le futur schéma directeur de santé de l'agglomération de Nevers s'inscrit pleinement dans les objectifs du contrat local de santé animé et piloté par le Pays Nevers Sud Nivernais. Il a pour ambition d'anticiper les mutations qui pourront impacter l'organisation de l'offre de soin, l'offre médico-sociale et sociale dans les prochaines années.

Les actions de l'agglomération porteront à la fois sur les infrastructures et l'accueil de professionnels mais aussi sur les actions d'accompagnement dans les parcours de soins notamment les actions de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées.

Pour le moment 3 axes stratégiques sont définis dans le schéma directeur :

- Conforter l'offre de soins de premier et de second recours sur l'agglomération de Nevers,
- Réunir l'ensemble des conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux praticiens sur le territoire,
- Réduire les inégalités d'accès aux soins s'appuyant notamment sur des parcours de santé optimisés

Au-delà de la dimension du renforcement de l'attractivité médicale, le schéma directeur de santé souhaite aussi décliner des actions dans le cadre de chacune des compétences de la communauté d'agglomération.

1.1.5. LA STRATEGIE DE LA VILLE DE NEVERS

La stratégie de la Ville de NEVERS pour le contrat de ville s'inscrit pleinement dans celle développée par l'agglomération de Nevers dont elle est la ville centre : redynamisation du centre-ville et renouvellement urbain des quartiers.

Toutefois le traitement urbain et social des quartiers prioritaires, s'accompagne désormais d'un travail en lien sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit de traiter de façon globale les problématiques dans une démarche transversale.

Dédensifier autant que de besoin sur la plan de l'habitat, réinvestir les espaces publics, maintenir, voire accroître les services publics et redynamiser économiquement les territoires sont autant de stratégies de réorganisation urbaine qui doivent permettent un désenclavement des quartiers concernés.

La ville de NEVERS a pour ambition, au-delà du contrat de ville, de développer une stratégie à long terme, de requalification du centre-ville et de l'ensemble du territoire de la commune dans ses dimensions économiques, urbaines, éducatives, culturelles et sociales.

En effet, vouloir limiter aux seuls territoires concernés par le contrat de ville, les efforts consentis par la cité, ne permettait pas d'atteindre l'objectif fixé. C'est d'ailleurs un des principaux écueils des précédentes « politique de la ville ». De même, nous souhaitons et c'est une des conditions exigées dans la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville, faire participer activement tout au long du processus engagé, l'ensemble des acteurs locaux.

L'ambition est d'inverser la tendance face à : la baisse démographique, la déprise commerciale en centre-ville et en périphérie, le taux de vacance des logements sociaux, la faible valorisation du patrimoine historique et paysager, la dégradation du tissu économique.

Pour ce faire, la ville lance de nombreuses opérations pour améliorer durablement la qualité et l'agrément du cadre de vie dans toutes ses composantes : développement économique, habitat, commerces, services, équipements, déplacements, paysages, patrimoine, tourisme...

Après la date d'achèvement du contrat de ville et dans l'ensemble de ses politiques publiques, la municipalité s'attachera à poursuivre un effort financier important pour favoriser et renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire.

La Ville aura de ce fait besoin, que ses partenaires poursuivent également leur soutien financier audelà du seul contrat de ville.

STRATEGIE DU TERRITOIRE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Vise à définir une politique ambitieuse de développement innovant du territoire dans lequel le contrat de ville est un dispositif essentiel et en constitue la lère étape Vise à renforcer l'attractivité de la ville centre au sein du territoire de l'agglomération par des politiques ciblées et adaptées aux besoins des habitants

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Vise à réorienter nos politiques urbaines par une réorganisation du territoire; requalification du centreville, désenclavement des quartiers prioritaires et dédensification ciblée de l'habitat

Objectif 1: amélioration du cadre de vie por la rénovation du centre-ville, habitat, espaces publics, commerces et adaptation du parc de logements existants à la demande et au profil des ménages

Objectif 2: requalification urbaine et commerciale du quartier des Courlis-Baratte et restructuration réaménagement du quartier du Banlay

Objectif 3: programmation de déconstruction ciblée et de reconstruction structurée et raisonnée sur l'ensemble du territoire de la ville, contribuant à la mixité sociale.

Axe de développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'accès à la

formation

- o Vise à définir une politique innovante en matière de création de pôle de développement et de politique de formation orientée notamment vers le développement du numérique
- Vise à définir une politique équilibrée et structurée en matière d'implantation commerciale

Object 4 incitation à l'implantation d'entreprises innovantes tournées vers le haut d'ebit numérique sur un site dédie (Pittlé), valorisation du potentiel économique tourisique local, développement des accès à la formation

Objectif 5 : redynamisation du centre commercial des Courlis par une contractualisation en cours avec EPARECA

Redensification de l'offre commerciale du centre-ville (Colbert) Developpement et reorganisation des marchés de plein air de proximité

ľ

Axe cohésion sociale

 Vise a adopter de nouveaux objectifs après definition des besoins des habitants, conforter nos politiques partenariales et favoriser la proximité

Objectif 6 : réalisation d'une analyse des besoins sociaux devant conduire à developper une réponse sociale adaptée, à la mise en place de nauvelles politiques publiques petre enfance et séniors.

Objectif 7 integration de la Stratègie santé de la ville de Nevers dans le cadre du schéma directeur santé de l'agglomération et du contrat local de santé par notamment une adaptation de l'offre de soins, par l'implantation de nouveaux équipements structurants (maison des spécialistes sur le site Colbert et centre de santéfquarier de la Grande Pâture-Montôs et maison des adolescents/quartier de la gare)

Objectif 8 : pnorsation des actions favorisant la participation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap : accessibilité des équipements bublics

Objectif 9: renforcement des politiques partenariales en matière d'éducation et de jeunesse, d'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives (cofinancement des RRS, des classes à PAC, Contrat. Local d'Éducation Artistique, Contrat. Enfance Jeunesse, contractualisation avec les équipements sociaux éducatifs structurants sur les quartiers, contrat Terrtone Lecture.

Objectif 10 : définition d'une nouvelle stratègie locale et partagée de prévention de la délinquance et tranquillité publique, favorsant le partenariat et la définition d'un programme plobal adabté.

Axe Valeurs de la République et citoyenneté

• Vise à définir et développer des modes de participation des citoyens à la vie démocratique locale en prétant une attention toute particulière au maintien et à l'implantation de services publics garantissant l'accueil de tous

Objectif 11 création d'un conseil municipal junior complémentaire au CME, participation des habitants à la vie démocratique (conseils de quartiers, consultation publique sur des grands projets, Gestion Urbaine de Proximité, soutien à la mise en place des conseils citoyens...)

Objectif | 2 : maintien de la présence sur les quartiers prioritaires des services publics de proximité : équipements culturels, scolaires, sportifs, petite enfance services personnes digées, mairies de proximité, police municipale, jardins en partage et service gestion et entretien du patrimoine vivant. Garantie d'un égal accès dans le cadre de la nouvelle charte de laicité.

1.2. L'ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1.2.1. Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) passé entre l'État et l'agglomération de Nevers engageait chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement,...).

Élaboré à l'initiative conjointe du Président d'agglomération de Nevers et du Préfet, ce contrat a été signé, initialement, pour une période de trois ans (2007-2009) puis prolongé jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil Départemental a été signataire du CUCS, de même que La Caisse d'Allocations Familiales et les bailleurs sociaux : Nièvre Habitat, Coopération et Famille, Logivie, la SA HLM des Régions Sud Est ...

Le contrat s'articulait autour de 3 axes :

- O Un projet global de cohésion sociale visant les objectifs définis dans les articles I et 2 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du I er août 2003.
- Des programmes d'actions déclinant ce projet sur 5 champs prioritaires : l'accès à l'emploi et développement économique, amélioration du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé.
- O Des modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de révision du contrat à miparcours.

L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse représentaient des objectifs pris en compte de façon transversale.

Le CUCS de Nevers constituait le volet cohésion sociale du contrat unique de territoire signé en 2008 entre le pays Nevers-Sud nivernais et l'agglomération de Nevers.

Tout au long du contrat, la politique de la ville de l'agglomération de Nevers a bénéficié d'une ingénierie dédiée au travers d'un groupement d'intérêt public de développement social et urbain (GIP/DSU), lieu d'élaboration et d'ingénierie de projet :

- O Mise en place d'équipes projets permanentes par thématiques associant les services de l'État et des collectivités concernées
- O Souci de clarification et de simplification en direction de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. notamment par :
 - ➢ la mutualisation des crédits dans un objectif d'accélération du versement des subventions aux associations des crédits de fonctionnement spécifiques de l'État et de l'agglomération de Nevers
 - > Un dossier unique/un guichet unique

☑ Les territoires du CUCS

Quartiers constituant une priorité d'action de niveau 1 (Très prioritaires) : ZUS de la Grande Pâture, intégrant le quartier limitrophe des Bas-Montôts, à Nevers

Quartiers constituant des priorités d'action de niveau 2 (prioritaire) : ZUS des Bords de Loire, intégrant les quartiers des Courlis-La Baratte, à Nevers ; ZUS du Banlay à Nevers ; Quartiers de la Fonderie, la Garenne, du Pont à Fourchambault.

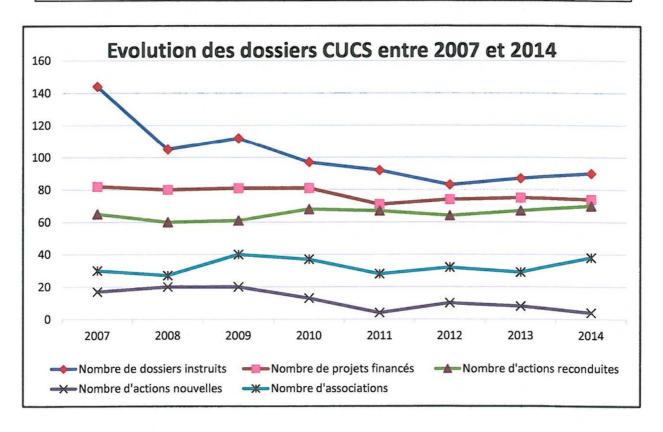
Quartiers constituant une priorité de moindre intensité (priorité 3) : Quartier des Révériens à Garchizy, quartiers Henri Choquet et Crot Cizeau à Varennes-Vauzelles.

☑ La programmation du CUCS

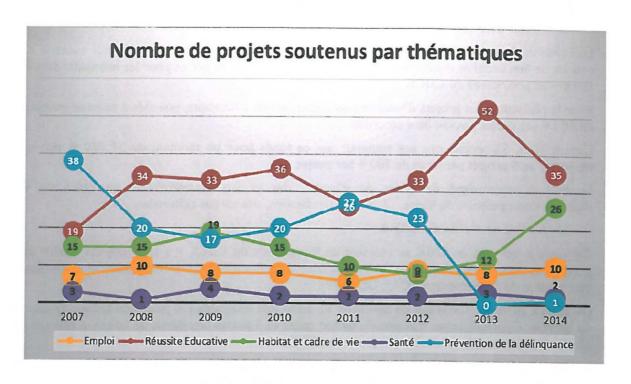
La mise en œuvre des objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'est traduite par un appel à projet annuel auprès des associations et d'autres partenaires (collectivités locales...).

Nombre de dossiers CUCS par année de 2007 à 2014

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers instruits	144	105	112	97	92	83	87	90
Nombre de projets financés	82	80	81	81	71	74	75	74
Nombre d'actions reconduites	65	60	61	68	67	64	67	70
Nombre d'actions nouvelles	17	20	20	13	4	10	8	4
Nombre d'associations	30	27	40	37	28	32	29	38



☑ Répartition des actions par thématiques



□ CUCS – Programmations annuelles 2007/2014

Année	Programmation totale	ACSE	Agglomération de Nevers
2007	580 318	304 409	275 909
2008	589 768	314 109	275 659
2009	612 630	332 109	280 521
2010	689 412	408 891	280 521
2011	539 666	259 145	280 521
2012	511 878	231 357	280 521
2013	453 859	173 338	280 521
2014	453 859	173 338	280 521
Total	4 431 390	2 196 696	2 234 694

Au vu des besoins du territoire de la politique de la ville, des fonds d'aide ont été mis en place dans le cadre du GIP-DSU tels que :

☑ Fonds de Participation des Habitants

Le Fonds de Participation des Habitants a été mis en place en 2003. Il a été créé pour soutenir des actions de lien social et d'embellissement du cadre de vie menées par et pour les habitants, dans les territoires prioritaires du CUCS.

Pour la réalisation des projets d'habitants ou d'associations d'habitants, une aide à hauteur maximale de 800 € par projet pouvait être accordée.

Depuis 2003, 53 projets ont été soutenus par ce fonds pour un montant de 37 030 € soit une moyenne de 5 projets par an et de 700 € par projet.

Le FPH a accompagné des fêtes de quartier, des projets d'amélioration du cadre de vie (fleurissement, peinture de bancs,...), des sorties familles, des sorties culturelles,...

☑ Le Fonds d'aide au BAFA

Ce fonds a été créé en 2007, au moment de la signature du CUCS. Il a pour objectif d'offrir aux jeunes d'accéder à la formation du BAFA sans contrainte financière. Il intervient financièrement après intervention du droit commun (CAF, DDCSPP).

De 2008 à 2014, 49 jeunes ont pu bénéficier de cette aide financière (20 jeunes du Banlay, 17 jeunes du quartier Courlis/Baratte, 9 jeunes du Grand ouest et 3 jeunes des Bords de Loire), à hauteur de 22 385 €, soit une aide financière par jeune de 457 €.

Sur les 49 jeunes qui ont bénéficié d'une aide financière du GIP, 31 ont eu le BAFA, 8 sont en cours de formation, 10 ont abandonné pour raisons diverses (déménagement,...).

☑ Fonds d'aide aux structures

Le fonds d'aide aux structures avait pour objectif de permettre au porteur de projet (structure de quartier ou association intervenant auprès du public ciblé) de pouvoir bénéficier rapidement d'une subvention pour mener à bien des projets devant répondre à une situation urgente ou exceptionnelle. Le Fonds d'aide aux structures, mis en place par le GIP en 2002 a soutenu 72 projets pour un montant de subvention de 204 160 €, soit une moyenne de 6 projets par an et de 2 836 € par projet.

1.2.2. Bilan du Dispositif de Réussite Éducative

Créé par le plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005, ce dispositif vise à donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorisant leur réussite.

Le Dispositif de Réussite Éducative signé en septembre 2005, s'adresse à des enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité et des retards scolaires.

Il concernait les territoires classés en ZUS situés sur la ville de Nevers (quartier de la Grande Pâture, quartier Baratte/Bords de Loire et quartier du Banlay) et 180 enfants chaque année depuis 2011.

Suite à la volonté d'étendre le dispositif à l'ensemble des communes du CUCS, le DRE a été mis en œuvre sur la commune de Fourchambault de septembre 2007 à juin 2012 et a concerné 89 enfants.

☑ Domaines d'intervention

Sous la forme d'un parcours individualisé, le DRE met en œuvre avec les parents un accompagnement des enfants selon 4 axes :

<u>Axe santé</u>: favoriser l'accès aux soins physique et psychique et renforcer la prévention dans le domaine de la santé, mise en place de la Maison de Prévention et d'Accès aux Soins.

<u>Axe socioéducatif</u>: favoriser et faciliter l'accès aux activités socioculturelles et éducatives à travers la mobilisation de toutes les structures associatives ou publiques existantes.

<u>Axe scolaire</u>: faciliter l'accès aux actions d'accompagnement à la scolarité, favoriser le lien école/parents.

Axe familial: accompagner les familles dans leur fonction parentale, mise à disposition d'interprètes.

∠ Les partenaires du Dispositif de Réussite Éducative

L'État, Le Conseil Départemental de la Nièvre, La communauté d'agglomération de Nevers, La Caisse d'Allocations Familiales, et L'agence Régionale de Santé.

☑ La Maison de Prévention et d'accès aux Soins

A partir des objectifs du DRE et des besoins identifiés pour l'ensemble des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible, le GIP-DSU a confié le 3 septembre 2007 la mise en œuvre du projet de la MPAS à la Mutualité Française de la Nièvre, aujourd'hui Mutualité Française Bourguignonne.

La MPAS est prévue pour accueillir 120 enfants du Dispositif de Réussite Éducative présentant des problèmes de santé qui nuisent à leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel. Elle a reçu les enfants des quartiers Grande Pâture, Baratte Bord de Loire, Banlay et des quartiers CUCS de Fourchambault jusqu'en 2012.

Cette structure, animée par des professionnels de santé, a pour missions de :

- répondre aux carences qui entravent à la réussite éducative de l'enfant (dyslexie, dysorthographie, dyspraxie).
- réaliser un bilan de santé complet en lien avec ceux qui ont déjà été effectués (bilan médecin scolaire) avant l'entrée dans le DRE ;
- accompagner les familles dans la démarche « santé » (mise en relation avec les professionnels de santé et suivi des prescriptions)
- participer mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé (hygiène buccodentaire, nutrition...) en partenariat avec les acteurs du territoire.

La MPAS constitue une des réponses aux besoins des enfants repérés lors des bilans médicaux scolaires, souffrant de problèmes de santé non pris en charge (en autre, les soins dentaires et les problème de vue) et obérant les capacités d'apprentissage.

Les troubles de l'apprentissage de type dyspraxie sont pris en charge par l'ergothérapeute de la MPAS.

Ces missions sont organisées, chronologiquement, comme suit :

- Établir un recueil de données à l'entrée de l'enfant, c'est-à-dire recueillir les informations concernant les difficultés de l'enfant en matière de santé et lister ce qui a déjà été mis en place antérieurement.
- Déterminer le projet de soin à proposer au vu des difficultés repérées.
- Prioriser les actions santé à mener.
- > Orienter les enfants vers la structure de droit commun la plus adaptée.
- > Accueillir à la MPAS pour les soins spécifiques non pris en charge à l'extérieur.
- > Permettre aux enfants et leur famille de participer aux actions collectives de prévention.

<u>La MPAS dispose de personnel de santé en vacation</u> (Médecin, Ergothérapeute, Orthophoniste, Psychologues) et d'une infirmière et d'une assistante administrative.

☐ Le nombre d'enfants et familles suivis par le DRE par quartier (2013/2014)

L'activité des équipes a porté sur 265 enfants et 193 familles

	Enfants	Familles	Population de référence sur le quartier
Sur Baratte-Bords de Loire	99	79	2 710 habitants
Sur Grande Pâture / Montôts	91	64	2 440 habitants
Sur Banlay	75	50	I 490 habitants
Total	265	193	7 240 habitants

∨ Nombre d'enfants entrés dans le dispositif par année :

Total	799 enfants	
2013/14	84	
2012/13	87	
2011/12	55	
2010/11	84	
2009/10	157	
2008/09	102	
2007/08	125	
2006/07	105	

☑ DRE – Subventions annuelles 2007/2014

Année	Programmation totale	ACSE	Agglomération de Nevers	ARS	C.A.F	Conseil Départemental
2007	591 613	591 613				
2008	473 892	470 892				
2009	492 000	492 000				
2010	692 000	692 000				
2011	608 240	578 240	30 000			
2012	533 549	497 400	30 000	3 149	3 000	
2013	545 010	462 560	75 000	7 450		
2014	514 820	434 000	75 000	5 820		20 000
Total	4 451 124	4 218 705	210 000	16 419	3 000	20 000

Depuis 2006, 799 enfants représentant 543 familles ont été accompagnés. La durée moyenne des parcours sur le DRE est de 2 ans.

☑ Une évaluation du Dispositif de Réussite Éducative

Elle a été réalisée en 2014 et fait apparaître les conclusions suivantes :

- Une intervention référée à la réussite scolaire (intègre mais déborde de la réussite scolaire).
- Une prise en compte globale de l'enfant (et non pas exclusivement de sa part d'élève) avec un travail mobilisé sur les facteurs environnementaux susceptibles de peser sur l'épanouissement et la socialisation positive de l'enfant.
- Des parents « impliqués » (adhésion préalable / partage des éléments de diagnostic / contributions aux points d'étapes...) et des parents « soutenus » dans l'exercice de leurs fonctions éducatives.
- Un programme qui « complète » et « enrichit » les réponses du droit commun et qui ne s'y « substitue » pas.
- Un programme activé après que le droit commun ait mobilisé ses propres réponses et ait pu observer qu'elles ne suffisaient pas à traiter des fragilités de l'enfant.
- Un traitement pluridisciplinaire des difficultés de l'enfant tant dans le diagnostic que dans l'accompagnement.
- Une intervention dans la durée (notion de parcours) organisée autour d'une fonction de référence très personnalisée qui contribue à l'individualisation des réponses.

→ Dispositifs spécifiques d'accompagnement des élèves

1) Internat de réussite éducative

En complémentarité avec le Dispositif de réussite éducative (DRE), la loi de cohésion sociale de 2009 a mis en place des internats de réussite éducative. Dans ce cadre a été soutenu un internat de ce type au collège Bibracte de Château-Chinon pendant les années 2007 à 2009 qui a accompagné 36 enfants des quartiers CUCS de Nevers. L'État au travers des crédits de l'ACSE a financé ce dispositif à hauteur de 216 000 €.

2) Internats d'excellence

Le dispositif d'internat d'excellence mis en place par la Dynamique Espoir Banlieue (DEB) en 2008 est destiné à favoriser l'accueil en internat des collégiens et lycéens des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ne disposent pas dans leur famille des conditions matérielles et éducatives leur permettant de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Dans la Nièvre, les établissements labellisés ont accueilli depuis 2009 92 élèves des quartiers CUCS de Nevers. L'État au travers de l'ACSE a contribué au financement de ce dispositif pour un montant 201 000 €.

3) Cordées de la réussite

Lancées le 18 novembre 2008 par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieue, les cordées de la réussite ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations d'excellence. Il s'agit d'aider les élèves, en particulier ceux issus des quartiers politique de la ville, à lever les obstacles psychologiques ou culturels qui pourraient les faire renoncer à s'engager dans des études longues, bien qu'ils en aient les capacités.

La cordée de la réussite de Nevers "Cap vers le sup" portée par le lycée Jules Renard a été mise en place en 2011 en partenariat avec l'ISAT qui apporte une forte valeur ajoutée à la cordée en

permettant aux jeunes, guidés par les étudiants de 3ème année, de participer aux projets internationaux développés par l'école d'ingénieur. En outre, l'ISAT développe un partenariat culturel avec le centre d'art contemporain de Pougues-les-Eaux.

La cordée a accueilli 590 lycéens dont 303 issus des CUCS et 733 collégiens dont 396 issus des CUCS. L'État au travers de l'ACSE a contribué au financement de ce dispositif pour un montant de 82 500 €

1.2.3. Bilan du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Né d'une volonté politique forte et partagée, confortée par une étude diagnostic sur le territoire, le PLIE de l'Agglomération de Nevers a été créé en 2004 et concerne 12 communes en 2015.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), est un dispositif visant à permettre l'accès à un emploi durable et/ou une formation qualifiante à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, ponctuelles ou plus durables, résidant sur le territoire de l'Agglomération de Nevers, grâce à l'élaboration de parcours d'insertion professionnelle individualisé et à la mise en cohérence des interventions publiques au plan local.

Les axes d'intervention du PLIE étaient les suivants : Accueil suivi et accompagnement, Orientation, Mobilisation, Redynamisation, Ingénierie et Soutien, Formation et Pré qualification, Médiation à et dans l'emploi. Création d'activité, Actions innovantes.

☑ Le public visé

Peuvent être bénéficiaires du plan les personnes qui habitent sur le territoire de l'Agglomération de Nevers, âgées de plus de 26 ans et en difficulté d'insertion professionnelle.

Elles doivent adhérer à une démarche volontariste d'insertion professionnelle et présenter un potentiel d'employabilité sur le secteur marchand à court ou moyen terme.

☑ Les prescripteurs

Pôle Emploi et les CCAS des villes concernées.

Le Comité de Pilotage, le Comité de Direction opérationnel, le Comité de Suivi des parcours.

☑ L'équipe du Plie

La SAG : un coordonnateur et une assistante de gestion (1.8 ETP)_et la mise à disposition de trois postes de référents de parcours (3 ETP)

☑ Les sorties positives

- > Contrat à Durée Indéterminée
- Contrat à Durée Déterminée supérieur à 6 mois
- > Formation qualifiante diplôme obtenu
- > Création d'Entreprise

Un objectif de sorties positives fixé à 50%, 42 % en emploi et 8 % en formation qualifiante.

∠ Les opérations soutenues par le FSE et les collectivités de 2007 à 2014

Les subventions du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Départemental de la Nièvre, de la Communauté d'Agglomération de Nevers et du FSE ont permis la mise en **place** de 56 actions depuis 2007 pour l'accompagnement des bénéficiaires notamment les postes de référents de parcours Plie, plusieurs chantiers d'insertion, des actions de formation, des actions de remobilisation sur un projet professionnel, des actions de médiation à l'emploi, ou des aides individuelles octroyées aux bénéficiaires dans le cadre du parcours d'insertion.

☐ Quelques chiffres de l'activité du PLIE de 2007 à 2014

- > 1028 personnes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique
- > 277 personnes en sorties positives avec un taux de sorties positives de 34 %
- > 56 % de femmes
- 62 % de bénéficiaires du RSA
- > 82 % des accompagnements sont peu ou pas qualifiés

○ Quelques chiffres en lien avec les résidents de la politique de la ville de 2007 à 2014

- > 54 % des personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement au Plie résident dans les quartiers de la politique de la ville
- > 57 % des sorties positives concernent des personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville
- 47 % des personnes accompagnées dans les quartiers résident au Banlay (25 %) et sur les Bords de Loire (22 %)

☑ PLIE – Programmations annuelles 2007-2014:

Année	Programmation totale	FSE	% FSE	Conseil Régional de Bourgogne	% CRB	Conseil Départemental de la Nièvre	%CD	Agglomération de Nevers	% Agglo	Cofinancements indirects	% cofinancements
2007	636 885	300 759	47%	35 576	6%	40 000	6%	25 000	4%	235 550	37%
2008	589 473	208 458	35%	46 650	8%	40 000	7%	25 000	4%	269 366	46%
2009	522 967	201 275	38%	42 850	8%	40 000	8%	25 000	5%	213 841	41%
2010	555 702	210 136	38%	44 551	8%	40 000	7%	25 000	4%	236 015	42%
2011	629 152	208 275	33%	42 295	7%	40 000	6%	25 000	4%	313 583	50%
2012	589 539	208 419	35%	45 050	8%	40 000	7%	25 000	4%	271 071	46%
2013	323 084	180 904	56%	41 169	13%	40 000	12%	25 000	8%	36 011	11%
2014	279 422	140 652	50%	39 500	14%	40 000	14%	25 000	9%	34 270	12%
Total	4 126 224	I 658 877	42%	337 641	9%	320 000	8%	200 000	5%	I 609 706	36%

1.2.4. Les interventions spécifiques de l'État en faveur de la politique de la ville

☑ Dotation de solidarité urbaine

La politique de la ville s'est enrichie, à partir de 1991, d'un volet fiscal fondé sur un système de péréquation des ressources entre les communes. La loi n°91-429 du 13 mai 1991 a, ainsi, institué, au sein de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une dotation de solidarité urbaine (DSU).

Sur la période 2007/2014, 2 communes de l'agglomération de Nevers ont pu en bénéficier :

Collectivités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Nevers	I 639 84I	I 829 78I	I 866 377	I 888 774	1 917 106	I 949 697	I 983 817	2 134 921	15 210 314
Varennes- Vauzelles	61 050	68 008	34 004	,	1	1	ì	1	163 062
Total général	I 700 89I	I 897 789	I 900 38I	I 888 774	1 917 106	I 949 697	I 983 817	2 134 921	15 373 376

☑ Dotation de développement urbain

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation de développement urbain vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers.

En 2014, la ville de Nevers était éligible. Une dotation de 528 481 € a été fléchée sur le projet de la ville consistant à transformer la Maison de prévention et d'accueil aux soins (MPAS), accueillant les enfants du Dispositif de réussite éducative de Nevers, en centre de santé.

☑ Convention adultes-relais

Les postes d'Adultes-Relais sont destinés à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des zones urbaines sensibles (ZUS).

Pour la période 2007/2014, l'État au travers de l'ASCE a financé 7 postes d'adultes relais sur l'agglomération de Nevers. Ce qui représente une aide forfaitaire aux structures de quartiers, pour la durée du contrat, de 870 000 €.

1.2.5. Bilan de l'opération de renouvellement urbain de la Grande Pâture

Le coût total de l'opération de renouvellement urbain s'est élevé à 63 millions d'euros dont 15 millions € par l'ANRU, 84,5% de la subvention ont déjà été versés, le taux d'engagement est de 100%.

Les 235 logements construits ou acquis sur l'agglomération de Nevers ont été livrés et 221 logements sociaux ont été réhabilités.

La construction de 30 maisons individuelles par « La Foncière Logement », destinées aux salariés du 1% logement, cadres du privé, contribue à la diversification de l'offre de logements sur le quartier.

Les travaux de résidentialisation et ceux afférents aux aménagements sont en cours de finalisation (fin des travaux prévue en décembre 2015).

Les équipements publics prévus par l'opération (centre socio culturel « Stéphane Hessel », microsite sportif) ont été réalisés et inaugurés en 2013. L'espace culturel, qui héberge la mairie annexe et le

centre social, répond largement aux objectifs de mixité entre les habitants du quartier et ceux de l'extérieur, car il est également utilisé par l'ensemble des associations de la ville et constitue un lieu de rencontres et d'échanges entre tous les Neversois.

La convention GUP (Gestion Urbaine de Proximité), signée en mars 2009, a permis de promouvoir les démarches participatives et le développement du lien social (chantier jeunes, sensibilisation au tri sélectif...).

54 684 heures d'insertion ont été réalisées pour un prévisionnel de 25 568 heures. L'insertion concerne 132 personnes et 26 chantiers. Avec un taux d'insertion de 16%, l'objectif de 7% fixé initialement est largement dépassé. La raison de ce succès est dûe au partenariat développé avec le bailleur social, Nièvre Habitat, et les entreprises nivernaises.

Les conditions de poursuite de la dynamique engagée pour la transformation profonde et globale du territoire concerné, devra s'inscrire dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Local (PSL) en cours d'élaboration.

Aussi, ce processus doit être amplifié et devra prendre en compte les points suivants :

des terrains inclus dans l'opération ANRU n'ont pu être commercialisés faute de promoteurs. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre la stratégie de diversification des fonctions en relocalisant les activités commerciales, artisanales ou tertiaires (maison de santé, bureaux, commerces, hôtel d'entreprises..) au sein du quartier. De même, il convient de définir une stratégie de développement qui constitue un levier pour l'investissement privé, permettant l'installation des entreprises sur les parcelles encore disponibles.

sur les 30 maisons individuelles construites par « La Foncière Logement », 5 sont encore inoccupées et le promoteur se heurte aux difficultés inhérentes à l'image véhiculée par les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS), relative notamment à l'insécurité.

D'une enquête réalisée en 2013 par le Groupement d'Intérêt Public/Développement Social et Urbain (GIP/DSU), il ressort que les habitants de la Grande Pâture se sentent majoritairement en sécurité dans leur quartier pour 77% d'entre eux et semblent plutôt satisfaits de leur lieu de vie.

Cependant, le manque de professionnels de santé a été soulevé à plusieurs reprises. La transformation de la MPAS en centre de santé permettra de pallier cette difficulté.

L'ensemble de ces évolutions doit permettre d'assurer la pérennité de l'opération de rénovation urbaine qui nécessite une gestion urbaine efficace, mais aussi une mobilisation des politiques publiques sur les thématiques de l'emploi et de l'éducation notamment.

▲ Éléments chiffrés sur la rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâture

Situation financière au moment de l'avenant de sortie de convention

Montant TTC de l'opération	66,5 M€
Base subventionnable déclinée comme suit :	63 M€
• ANRU	15,4 M€
Ville de Nevers	5,3 M€
Nevers-Agglomération	0,5 M€
Conseil Départemental	2,5 M€
Conseil Régional	6,5 M€
FEDER	0,85 M€
Autres	3,7 M€
Bailleurs HLM (fonds propres, prêts CDC et CIL)	28,7 M€
Paiements ANRU effectués	13,1 M€

⊻ État des livraisons

Famille d'opérations	Date de la dernière livraison	En cours de travaux (date estimée de fin de travaux)
Démolition	01/06/2008	
Production de logements sociaux	15/04/2014	
Réhabilitation	17/06/2011	
Résidentialisation		Fin I ^{er} semestre 2015
Aménagements		Fin I er semestre 2015
Équipements publics	18/10/2013	
Équipements d'espaces commerciaux ou artisanaux	01/03/2009	

☑ Bilan sur le statut des relogements

Nombre de ménages restés dans le parc du bailleur Nièvre Habitat	148
Nombre de ménages ayant quitté Nièvre Habitat : • pour un autre bailleur social pour louer un logement du parc privé	8 29
Nombre de ménages ayant accédé à la propriété	6

☑ Bilan sur les localisations des relogements

	Nombre	En %	Dont ZUS	En %
Relogements sur le site de la Grande Pâture	56	29,5	56	29
Relogements hors site mais dans la commune de Nevers	100	52,5	25	13
Relogements hors commune mais dans l'agglomération de Nevers	9	5	0	
Relogements hors agglomération mais dans le département de la Nièvre	12	6	0	
Relogement hors du département	14	7	0	
Total	191	100	81	42 %

☑ Bilan sur l'évolution de la typologie (avant/après) des logements

Relogements avec une typologie « plus » (d'un T2 à un T3 par exemple)	20 %
Relogements avec une typologie « moins »	16 %
Relogements avec une typologie « «égale »	64 %

Le relogement a été pour certains locataires l'occasion d'accéder à une typologie plus adaptée à l'évolution des ressources et à la situation de la famille